



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

CNDS 2017 Nouvelle-Aquitaine

ENVELOPPES SPECIFIQUES au service des priorités NB: entretien obligatoire avec un conseiller DR-D ou DDCS/PP			Référence
Aide à l'emploi M. DEVEAU	emploi CNDS	12 000 € par an et sur 3 ans (non dégressive, base d'un temps plein). Poste administratif envisageable mais exclusivement pour Comités Départementaux ou régionaux	Cf. note "Le soutien à l'emploi et aux parcours de formation" Cf. "Tableau de reporting emploi CNDS NA"
	emploi CNDS / ESQ handisport et sport adapté	cf. Martine DEVEAU	Cf. "Evaluation des ESQ handi" fin novembre 2016
	consolidation	enveloppe incertaine : priorité aux nouveaux emplois.	Cf. note "Le soutien à l'emploi et aux parcours de formation"
	apprentissage	plafonnée à 5 000 euros par an. Aide à calculer en fonction de la demande. Pas d'aide forfaitaire.	Cf. note "Le soutien à l'emploi et aux parcours de formation" Cf. note "Le dispositif CNDS apprentissage"
	emploi citoyens du sport	pas de création en 2017	
Santé et éthique M. DEVEAU	appel à projets sport santé bien-être	188 489€. Somme intégrant l'aide complémentaire H24. cf. Martine DEVEAU	Cf. cahier des charges AAP co porté avec ARS et CR
Pratique féminine M. DEVEAU	citoyens du sport (QPV et ZRR)	36630 cf. Martine DEVEAU	Prioritairement les actions qui déclinent territorialement les plans de féminisation fédéraux. A VOIR action partenariale en cours avec le CR dans le cadre de la conférence territoriale du sport. A préciser
J'apprends à nager M. BEYSSERIE	citoyens du sport (QPV et ZRR)	335 210€. Somme intégrant l'aide complémentaire H24. cf. Marc BEYSSERIE	Cf. cahier des charges "Le dispositif J'apprends à nager"
PRIORITES			
<p>Les actions subventionnables listées ci-dessous doivent répondre à l'objectif de développement du sport pour tous et en tous lieux.</p> <p>Cela passe par une correction des inégalités d'accès à la pratique sportive dans tous les territoires carencés et</p> <p>pour des populations les plus éloignées du sport.</p> <p><u>Cf. Schéma régional du sport NA</u></p>			
ACTIONS SUBVENTIONNABLES s'inscrivant dans les PRIORITES			
Aide à l'accès au club			
Incitations à la venue dans le club		L'aide au fonctionnement des écoles de sport n'est pas prioritaire.	
Aide directe à l'activité sportive			
Acquisition de petit matériel		Uniquement achat de matériel favorisant la sécurité des pratiquants	
Stages sportifs de perfectionnement et d'entraînement		Uniquement à destination des ligues, comités régionaux et départementaux en lien avec les parcours de détection et de formation sportive. Le CNDS n'a pas vocation à financer le sport de haut-niveau.	

Matériel spécifique handi	Uniquement pour des achats concertés avec les ligues régionales handisport et sport adapté et/ou en lien avec les labellisations (ex périmètre aquitain). Le partenariat avec les collectivités locales est à rechercher. NB: hors biens amortissables.
Création nouvelles activités sportives	
Activités péri et extrascolaires	
PEDT	Prioritairement la forme d'une aide à la création d'emploi. Accompagnement éducatif, cf. B. MARTY
Pratiques féminines et responsabilités (hors enveloppe spécifique)	
Incitation à la pratique	
Formation des dirigeantes, tutorat	
Aide à la formation	
Administrative (droit, comptabilité, gestion)	Exclusivement pour les CROS et CDOS
Juges, arbitres	Formations devant être en relation directe avec le projet associatif de la structure et son développement. La formation des salarié(e)s ne relève pas de cette priorité.
Animation encadrement (tech-péda)	
Santé et éthique	
Soutien aux actions de promotion du sport comme facteur de santé	°En complément de l'AAP SSBE, les actions de promotion des APS comme facteur de santé: le sport pour prévenir, le sport pour accompagner un traitement, le sport pour faire reculer la récurrence pourront être soutenues et ce en cohérence avec le plan régional SSBE co piloté DRD et ARS. NB: les crédits du CNDS n'ont pas vocation à être utilisés pour la mise en place de formations destinées à accompagner les médecins dans la prescription d'AP. °Soutien possible de l'opération "Sentez vous sport" °Soutien possible aux actions de prévention du dopage après être rentré en contact avec l'AMPD Nouvelle-Aquitaine voire les médecins conseillers auprès du DR"
Lutte violence et incivilités	Pour projets innovants Cf. AAP valeurs et éthique BOP 219
Lutte contre toute discrimination	
Formation au secourisme	Pas de financement de DAE / action uniquement éligible dans le cadre d'organisation de session dans un principe de mutualisation
Développement durable	
Action phare	
Développement des sports de nature	
Valorisation des lieux de pratique	Pour projets innovants Cf. AAP sport de nature BOP 219.
Soutien du mouvement sportif	
Autre action du mouvement sportif	Action uniquement réservée aux CROS et CDOS ainsi qu'aux ligues pour l'aide au fonctionnement d'une ETR fédérale conventionnée et coordonnée par un CTR/CTN